

(1)

— N° 75. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 10 MARS 1860.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

—

L'expérience a démontré l'impossibilité où se trouve le Département des Travaux publics d'établir, à l'époque où la loi lui fait un devoir de présenter son projet de Budget, les prévisions de dépenses sur lesquelles sont basées ses propositions de crédits avec assez d'exactitude pour n'être pas obligé d'y apporter des modifications plus ou moins nombreuses au moment où le Budget est ordinairement discuté par les Chambres. C'est que ce Département n'est pas, sous ce rapport, dans une situation comparable à celle de la plupart des autres branches de l'administration publique : tandis que, dans celles-ci, la généralité des dépenses varient peu ou peuvent être prévues assez longtemps d'avance parce qu'elles résultent de mesures qui ne sont point prises inopinément, au Département des Travaux publics, au contraire, il faut pourvoir aux besoins de services dans la plupart desquels l'imprévu joue le plus grand rôle, et vient à chaque instant détruire les combinaisons les mieux étudiées, les prévisions qui semblaient le mieux établies.

Quoi qu'il en soit, la loi de comptabilité est formelle à cet égard, et si le Département des Travaux publics n'a pas toujours pu l'exécuter rigoureusement, c'est qu'il n'était pas, comme cette année, en possession de son Budget de l'exercice courant avant l'époque fixée pour la présentation de celui de l'année suivante, et qu'il manquait ainsi de l'une des bases essentielles de ses prévisions de crédits : les observations produites au sein de la Législature.

Le projet de Budget proposé pour l'exercice 1861 s'élève à fr.	25,207,412 »
Il présente, comparativement au Budget voté pour l'exercice 1860, à la somme de	25,111,988 »
une augmentation de fr.	95,424 »

Cette différence est le résultat de la balance entre les augmentations et les diminutions indiquées ci-après par branche de service :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION
I — Administration centrale	.	. fr	6,000 .	
II — Ponts et chaussées	Routes	24,587 .		
	Bâtiments civils			44,000 »
	Rivieres et canaux			47,850 »
	Ports et côtes	68,900 »		2,997 .
	Frais d'études	»	»	
	Personnel	1,560 .		
	<u>94,847 .</u>	<u>91,850</u>		
III — Mines (Transfert au chapitre V, nouveau)			.	7,000 .
IV — Chemins de fer, etc	Voies et travaux	»		88,000 .
	Traction et matériel	5,450 .		
	Transports	55,477 .		
	Télégraphes	42,000 .		90,927 .
	Services en général	1,500 .		
	Régie	.		
	Postes	74,700 .		
	<u>178,027 .</u>	<u>88,000</u>		
V — Commissions des annales, etc (Transfert du chapitre III)			7,000 .	
VI — Traitements de disponibilité			.	4,500 .
VII — Pensions				
VIII — Secours				
IX — Dépenses imprévues			.	
			<u>Fr: 100,924</u>	<u>11,500 .</u>
	AUGMENTATION		<u>fr 95,424 .</u>	

Les Chambres trouveront, dans les explications qui vont suivre, la justification des crédits demandés pour l'exercice 1861.

CHAPITRE I^{er} — ADMINISTRATION CENTRALE.

Une augmentation de 6,000 francs est demandée à l'article 2 de ce chapitre (*Traitements des fonctionnaires et employés*) Elle est destinée à améliorer quelque peu la position d'une partie des employés inférieurs de l'administration centrale des chemins de fer, des postes et des télégraphes, laquelle comprend, indépendamment des surnuméraires, 65 commis ne jouissant que d'un traitement de 1,600 francs et au-dessous.

La dépense à résulter de ce chef serait de fr. 13,350 .

Les ressources disponibles du Budget de l'exercice courant peuvent être évaluées à 7,350 .
en tenant compte des extinctions probables.

Il y aurait donc à pourvoir à une insuffisance de fr. 6,000 .

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est à remarquer que, dès maintenant déjà, les employés en faveur desquels cette augmentation est sollicitée sont dans les conditions réglementaires voulues pour mériter d'être salariés ou de recevoir une augmentation de traitement; de sorte qu'ils auront acquis de nouveaux titres à cette mesure, par une année de service de plus, quand il pourra être disposé des fonds demandés à la Législature.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr.	2,675,957 »
Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :	
A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections.	1,675,957 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. . . .	200,000 »
C. Travaux d'amélioration et construction de routes	800,000 »
TOTAL. fr.	<u>2,675,957 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

Entretien ordinaire des routes, en 1861, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections	1,675,957 »
La somme allouée au Budget de 1860, pour le même objet, était de	1,651,370 »
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr.	<u>24,587 »</u>

Cette augmentation provient de ce qu'en 1861, il y aura lieu de mettre à l'entretien les 10 sections de routes désignées ci-après, savoir :

Oostmalle à Hoogstraeten;
 Etterbeek à Ixelles;
 Nieuport, par Ramscappelle, à Pervyse;
 Wetteren à Oombergen (2^{me} section);
 Redressement d'une partie de la route de Battice à Verviers;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Redressement de la montagne de la Chartreuse à Liège, route de Liège à Aix-la-Chapelle;

Berneau à Vaels (1^{re} section);

Hamont à la frontière néerlandaise, vers Budel;

S^t-Hubert à Libin, section de S^t-Hubert au val de Poix;

Dion-le-Mont à Haversin, section de Sanzinne à la station d'Haversin.

B. Travaux en dehors des baux d'entretien.

Somme demandée fr.	200,000 »
Allocation du Budget de 1860.	200,000 »

Cette somme est tous les ans totalement employée, et l'on est toujours forcé d'ajourner à l'année suivante, l'exécution de travaux reconnus nécessaires.

C. Travaux d'amélioration et construction de routes.

Crédit demandé fr.	800,000 »
Allocation de 1860	800,000 »

Ce crédit est nécessaire pour faire commencer ou achever les travaux des routes décrétées ou en cours d'exécution. On croit pouvoir se référer aux explications qui se trouvent dans la note préliminaire du Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1860, laquelle contient la désignation des routes dont la construction est demandée (page 5).

ART. 8. — Plantations.

Somme demandée. fr.	41,000 »
Allocation de 1860	41,000 »

Ainsi qu'on l'a dit dans les développements à l'appui du Budget précédent, cette somme est destinée à planter les nouvelles routes et à continuer les travaux de plantation des routes de l'État dans les provinces de Liège et de Namur. Toutes les routes de l'État dans les sept autres provinces sont maintenant plantées.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.

Somme demandée fr.	150,000 »
Crédit alloué pour 1860	150,000 »

La somme de 10,000 francs portée comme charge extraordinaire au Budget de 1860, était destinée à faire achever les travaux de restauration du temple des Augustins. Bien que ces travaux doivent être terminés en 1860, on n'a pas cru

NOTE PRÉLIMINAIRE.

devoir réduire le crédit de 130,000 francs, attendu qu'il a été constaté, depuis plusieurs années, que l'allocation affectée aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments civils était tout à fait insuffisante; en conséquence, on a maintenu la totalité du crédit.

La liste des bâtiments civils qui sont à charge du Budget du Département des Travaux publics est jointe à la présente note (voir annexe litt. A). Elle comprend 37 hôtels ou bâtiments.

L'entretien de chacun des neuf hôtels des gouvernements provinciaux coûte en moyenne, par année, la somme <i>minimum</i> de 4,000 francs, soit ensemble fr.	36,000	»
L'entretien de l'entrepôt général de commerce d'Anvers, s'élève à environ	12,500	»
et le montant de l'entretien des toitures et des gouttières de tous les bâtiments, etc., situés à Bruxelles, est par an de	14,399	»
TOTAL. fr.	62,899	»
L'allocation demandée n'étant que de	130,000	»

il en résulte qu'il ne reste plus qu'une somme de fr. 67,101 »
laquelle, répartie entre les 27 autres hôtels, etc., donne une moyenne de 2,485 francs pour chaque bâtiment.

On croit utile de faire remarquer que l'allocation demandée pour 1861, pour le service des bâtiments civils, présente une diminution de 44,000 francs sur le chiffre total alloué en 1860 pour le même service.

Cette réduction provient de la suppression des crédits extraordinaires votés pour la construction d'un bâtiment à Arlon, destiné aux archives de l'État, et pour l'exécution de travaux d'assainissement à la bibliothèque royale.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1860. Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

*Indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice 1861
avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1860.*



NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	
Canal de Liège à Maestricht.	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles.	
Escaut.	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys.	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Gand à Ostende	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	
— de Gand à Terneuzen.	
Moervaert.	
Dendre.	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite-Nèthe canalisée	
Grande-Nèthe	
Yser	
Canal d'Ypres à l'Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	

TOTAUX. fr.

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende	
— de Nieuport	
Côte de Blankenberghe	
Phares et fanaux	

TOTAUX. fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1861.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
20,750 "	"	50 "	"	"	58,200 "	"	11,400 "
"	15,050 "	15,000 "	"	"	2,500 "	"	2,550 "
1,000 "	"	20,500 "	"	8,000 "	"	29,500 "	"
14,700 "	"	27,500 "	"	"	57,700 "	4,500 "	"
"	"	"	"	"	500 "	"	500 "
"	"	"	"	"	10,700 "	"	10,700 "
50 "	"	420 "	"	"	1,500 "	"	1,050 "
"	50 "	"	"	"	1,000 "	"	1,050 "
"	"	10,000 "	"	6,400 "	"	16,400 "	"
"	1,200 "	"	17,450 "	1,100 "	"	"	17,550 "
"	14,000 "	"	"	"	48,000 "	"	62,000 "
"	9,800 "	"	"	1,000 "	"	"	8,600 "
"	5,400 "	7,650 "	"	5,000 "	"	7,250 "	"
2,500 "	"	1,000 "	"	"	"	5,500 "	"
"	1,050 "	4,500 "	"	13,500 "	"	16,050 "	"
2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	"
1,000 "	"	"	7,050 "	"	2,500 "	"	9,450 "
"	550 "	2,000 "	"	4,800 "	"	6,050 "	"
250 "	"	"	"	100,000 "	"	100,250 "	"
2,780 "	"	"	6,850 "	"	50,550 "	"	54,600 "
"	10,000 "	"	"	"	48,000 "	"	58,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
50 "	"	"	"	"	900 "	"	850 "
700 "	"	"	12,500 "	"	"	"	11,800 "
"	1,000 "	"	"	"	"	"	1,000 "
50 "	"	2,500 "	"	100 "	"	2,650 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
51,810 "	57,300 "	31,120 "	44,750 "	159,700 "	927,850 "	180,050 "	256,900 "
DIMINUTION. fr.						47,850 "	
600 "	"	111,000 "	"	12,000 "	"	123,600 "	"
1,800 "	"	"	55,500 "	"	15,100 "	"	68,600 "
"	20,500 "	"	"	33,500 "	"	15,200 "	"
600 "	"	600 "	"	"	500 "	900 "	"
3,000 "	20,500 "	111,600 "	55,500 "	45,500 "	15,400 "	137,700 "	68,800 "
AUGMENTATION. fr.						68,000 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations votées pour l'exercice 1860, les crédits proposés au Budget de 1861 présentent :

A. (Canaux et rivières). Pour les travaux d'entretien ordinaire,		
une diminution de fr.	6,090	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de		
	41,760	»
Soit, sur l'ensemble, une diminution de		47,850
B. (Ports et côtes.) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de . fr.		17,300
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de		86,200
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de		68,900
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de fr.		21,050

ART. 10. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. fr. 1,002,200

Cette allocation est supérieure de 40,300 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1860.

La répartition de cette allocation figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger. On a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège, dragage dans les mêmes provinces. fr.	84,000	6,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	84,000 >	6,000 >
2° Entretien du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 >	>
3° Réparations extraordinaires de la rive gauche, travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus dans la même province	»	10,000 >
B. — Canal de Liège à Maestricht.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	36,150 >	15,000 >
C. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement	30,000 >	»
2° Entretien de la plantation.	3,000 >	»
3° Dévasement des bassins de Hocht, de Mechelen, de Bocholt et de Loozen	»	47,000 >
<p>Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc servant à l'écoulement, vers les irrigations de la Campine, d'une grande quantité d'eau provenant de la Meuse, s'envase notablement chaque année, et l'on estime à 5,000 francs par an, la dépense nécessaire pour maintenir le canal à sa profondeur normale, en supposant qu'il soit parfaitement dévasé; mais il est loin de se trouver en cet état. Dans les larges bassins, où se forment principalement les dépôts, il y a, depuis longtemps, d'énormes quantités de vase, qu'il convient d'enlever. La dépense est évaluée à 47,000 francs</p>		
D. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement.	15,500 >	»
2° Entretien de la plantation.	1,350 >	»
3° Acquisition des bois nécessaires à la reconstruction de cinq ponts tournants	»	25,000 >
A REPORTER. . . fr.	190,000 >	103,000 >

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	190,000 »	103,000 »
2 ^m SECTION.		
4 ^o Travaux d'entretien ordinaire	30,000 »	»
5 ^o Renouvellement partiel de la charpente de portes d'écluse, de ponts tournants, de ponts-levis etc.	»	4,050 »
3 ^m SECTION.		
6 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	20,500 »	3,500 »
<p>L'établissement à grande section de la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, exige la reconstruction des ponts tournants actuels. Ce travail ne pourra pas être commencé en 1861, attendu que, par suite d'un arrangement intervenu entre les Gouvernements belge et néerlandais, il n'y aura pas, pendant la susdite année, de baisse des eaux sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, et, partant, sur la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. On projette de reconstruire cinq ponts en 1862. Mais on propose d'acquérir, dès 1861, le bois nécessaire à cet effet, afin d'avoir plus de garantie quant à la bonne qualité de ces matériaux, et de répartir la dépense sur deux exercices.</p> <p>La charpente de quelques portes d'écluse, ponts tournants, ponts-levis, etc., doit être partiellement renouvelée, à cause de son état de détérioration.</p>		
E. — <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
F. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	29,600 »	»
G. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	7,950 »	1,400 »
A REPORTER. . . . fr.	288,050 »	111,950 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	452,800 »	154,550 »
PROVINCE DE HAINAUT.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	16,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire.	6,750 »	»
4° Dévasements dans la traverse de la ville de Gand	5,000 »	»
5° Entretien de la digue de mer couvrant la Tête-de-Flandre, à Zwyndrecht.	250 »	»
6° Renouvellement d'un garde-corps situé en aval du barrage d'Audenarde	»	700 »
7° Renouvellement des tablettes de deux ponts situés sur le canal d'écoulement dit : <i>Zwarte Coppensbeke</i>	»	550 »
8° Dévasements dans le canal d'écoulement de Swynaerde et dans la rivière à Berchem et en amont du pont du Strop	»	3,500 »
9° Dévasements dans le bas Escaut et dans diverses branches secondaires du haut Escaut à Gand	»	10,000 »
<p>Les dévasements à exécuter dans la traverse de la ville de Gand sont nécessaires pour maintenir le lit du fleuve à sa profondeur normale.</p> <p>Le garde-corps situé en aval du barrage d'Audenarde, se trouve dans le plus mauvais état.</p> <p>On projette de renouveler les tablettes de deux pont du canal d'écoulement dit : <i>Zwarte Coppensbeke</i>, parce que les tablettes actuelles sont brisées en plusieurs pièces.</p> <p>Des atterrissements se sont formés dans le canal d'écoulement de Swynaerde et dans la rivière à Berchem et en amont du pont du Strop. L'enlèvement de ces atterrissements est nécessaire dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.</p> <p>Des envasements considérables existent également dans le bas Escaut, dit <i>Reep</i>, et dans diverses branches secondaires du haut Escaut à Gand. Il y a</p>		
A REPORTER. . . fr.	480,800 »	169,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	—	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	480,800	»	169,100
<p>lieu de les faire disparaître, dans l'intérêt de l'écoulement des eaux et de la salubrité publique. Un premier crédit de 12,000 francs a été alloué, à cet effet, au Budget de l'exercice 1860.</p>			
K. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; éclairage du pont-levis de Saint-Ghislain et des écluses, pour la navigation de nuit.	20,400	»	»
L. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machines à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	82,400	»	»
M. — <i>Lys.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
1 ^o Entretien de la partie entièrement à charge de la Belgique	13,500	»	»
2 ^o Entretien et réparation des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la France et la Belgique (part incombant à la Belgique)	400	»	»
3 ^o Enlèvement d'atterrissements.	»		10,000
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
4 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,950	»	»
5 ^o Dévasements entre Deynze et la bifurcation de la rivière à Tronchiennes, de même que dans la branche passant par ce dernier village.	»		12,000
<p>Les travaux de dévasement projetés sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.</p>			
N. — <i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</i>			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	18,100	»	»
A REPORTER. . . fr.	628,550	»	191,100

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	628,550 »	191,100 »
2° Dévasements entre l'origine du canal et Deynze, de même qu'en aval du barrage de Nevele.	»	1,000 »
L'intérêt de la navigation réclame les dévasements projetés.		
O. — Canal de Gand à Ostende.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	9,100 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	24,850 »	»
3° Réparations aux quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	2,000 »	»
4° Reconstruction du pont des Carmes, dans la traverse de la même ville.	»	10,000 »
Le pont des Carmes, à Bruges, se trouve en très-mauvais état.		
P. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
Q. — Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000 »	»
2° Renouvellement du pont tournant de Zandvoorde.	»	4,500 »
3° Grosses réparations aux siphons de Rattevalle	»	900 »
4° Grosses réparations aux estacades de garde.	»	650 »
On ne pourrait ajourner au delà de 1861 les travaux à exécuter au moyen des sommes reprises sous les n° 2, 3 et 4, sans compromettre le roulage, la navigation et le libre écoulement des eaux.		
A REPORTER. . . fr.	678,500 »	208,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	678,500 »	208,150 »

R. — Canal de Gand à Terneuzen.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	24,450 »	»
2° Renouvellement partiel du quai en charpente situé en amont de l'écluse du Muyde, à Gand.	»	5,000 »

La somme de 24,450 francs, destinée aux travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, comprend celles que, jusqu'ici, l'on avait, chaque année, demandées séparément, pour le dévasement du canal et la restauration de ses bords et talus.

Le quai en charpente que l'on projette de renouveler partiellement se trouve dans un tel état de vétusté, qu'il tombe en ruine.

S. — Moervaert.

1° Travaux d'entretien ordinaire	3,050 »	»
2° Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale	»	5,000 »

L'enlèvement des atterrissements qui se forment dans le canal, est indispensable pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.

T. — Dendre.

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,000 »	»
---	---------	---

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements pour maintenir à sa profondeur normale le lit de la partie de la rivière comprise entre Alost et Termonde	15,550 »	»
---	----------	---

U. — Rupel.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
--	----------	---

A REPORTER. . . fr.	755,550 »	218,150 »
---------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	733,550 »	218,150 »
V. — <i>Senne.</i>		
1 ^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2 ^o Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
W. — <i>Dyle et Demer.</i>		
1 ^o Travaux d'en- retien ordinaire et extraordinaire . .	} Province d'Anvers. . fr. 6,550 » } Province de Brabant. . 17,000 » } 23,550 »	»
2 ^o Travaux extraordinaires et éventuels qui peu- vent être rendus nécessaires par des débordements ou des débacles de la Dyle		
X. — <i>Petite-Nêthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	11,700 »	»
Y. — <i>Grande-Nêthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire	2,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
Z. — <i>Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,500 »	2,500 »
	Fr. 776,550 »	223,650 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . . fr.	1,002,200 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1860, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr. 798,200 »

Ceux qui sont pétitionnés au Budget de 1861, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 710,050 »

Le tableau développé du projet de Budget de 1861 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1860, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 88,150 » pour l'exercice 1861.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1861, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 11. — *Meuse.*

Somme demandée : 296,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liège.	fr. 220,000 »
2° Travaux d'amélioration aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le pont de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville. — 1 ^{er} subsidé de l'État	25,000 »
3° Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg	11,000 »
4° Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas	40,000 »
TOTAL.	fr. 296,000 »

Depuis qu'il est question de continuer éventuellement vers l'amont le système de canalisation de la Meuse au moyen de barrages à fermettes, le Département des Travaux publics, ainsi qu'il l'a déjà fait connaître aux Chambres législatives, a eu soin de n'affecter les crédits qui ont été mis à sa disposition, pour l'amélioration de la navigation de la Meuse, dans les provinces de Namur et de Liège, qu'à des ouvrages qui auraient, dans tout état de cause, un caractère d'utilité, et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

notamment à l'établissement de bons chemins de halage. La somme de 220,000 francs que l'on demande, et qui est égale à celle allouée chaque année aux Budgets précédents, pour le même objet, sera employée à l'exécution de travaux de même nature.

L'administration communale de Liège a adopté, pour l'amélioration des ports et quais de la rive gauche de la Meuse, entre le port de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, un projet que, de son côté, le Département des Travaux publics a reconnu être convenablement conçu. L'administration communale avait d'abord demandé que l'État intervint pour moitié dans la dépense d'exécution de ce projet, par application des dispositions de la convention avenue, sous la date du 4 mars 1855, entre le Département des Travaux publics et la ville de Liège (1). Mais on lui a fait remarquer que cette convention ne concerne que les travaux à exécuter pour entretenir, réparer et restaurer les murs de quai existants; que, par conséquent, tout ce que l'État pouvait être tenu de faire, en vertu de ladite convention, c'était de prendre à sa charge la moitié de la dépense à faire pour reconstruire, à leur emplacement et sur leur hauteur actuels, ceux de ces murs dont la reconstruction était réellement nécessaire. On a évalué que, sur ce pied, la quote-part de l'État ne devait être que de 100,000 francs. L'administration communale de Liège a finalement accepté l'offre du Gouvernement de faire contribuer l'État, à concurrence de cette somme, aux frais d'exécution du projet dont il s'agit. Cette offre n'a été faite, toutefois, que sous réserve de l'allocation, par la Législature, du crédit nécessaire à sa réalisation et de la répartition du subside de l'État sur plusieurs exercices. La somme de 25,000 francs que l'on demande est destinée à la liquidation du premier quart de ce subside.

Pour la fin de l'année 1860, tous les ouvrages de défense de la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg, seront vraisemblablement garnis de moellons. Cependant, on présume qu'après l'achèvement de cet utile travail, il sera nécessaire, pendant quelques années encore, de disposer de deux millions de kilogrammes de moellons annuellement, pour protéger les nouveaux ouvrages et pour combler les vides qui se produisent dans les enrochements, par l'effet de leur tassement et des débâcles.

Une somme de 40,000 francs, égale au crédit alloué chaque année aux mêmes fins, aux Budgets précédents, est pétitionnée pour la continuation, à frais communs avec les Pays-Bas, des travaux d'amélioration du régime de la Meuse limbourgeoise. Non-seulement au point de vue de la navigation, mais encore à celui de nos irrigations en Campine, pour lesquelles on prend de l'eau à cette rivière, il importe de faire disparaître les difficultés que celle-ci présente en plusieurs points, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.

ART. 12. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 18,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

(1) Cette convention est reproduite aux pages 8 et 9 de la note préliminaire publiée à l'appui du projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1859.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux divers d'amélioration fr.	4,000 »
2° Renforcement des contre-digues.	8,000 »
3° Amélioration des rampes aboutissant à quelques ponts	6,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	18,000 »
	<hr/>

La somme de 4,000 francs est présumée devoir être dépensée en travaux divers d'amélioration imprévus, ou dont l'importance n'est pas assez grande pour former des paragraphes spéciaux au projet de Budget.

Celle de 8,000 francs est destinée à parer aux éventualités à résulter de la surélévation de l'étiage du canal.

Au moyen de la somme de 6,000 francs, on améliorera les rampes aboutissant à quelques ponts du canal, en modifiant convenablement leurs dimensions et leur inclinaison, et en établissant des gravelages.

ART. 13. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 19,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION.

1° Travaux divers d'amélioration fr.	1,500 »
2° Amélioration des abords des bassins de Lille-Saint-Hubert et de Neerpelt.	3,500 »

2^{me} SECTION.

3° Construction de deux fours et fournils à des maisons de préposés.	660 »
4° Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale.	2,540 »

3^{me} SECTION.

5° Rechargement des parties de digue sablonneuses et autres travaux d'amélioration	6,000 »
6° Construction d'une maison de garde-canal	5,000 »

TOTAL. fr.	19,200 »
--------------------	----------

1^{re} SECTION.

La somme de 1,500 francs est présumée devoir être dépensée en travaux divers d'amélioration imprévus, ou dont l'importance n'est pas assez grande pour former des paragraphes spéciaux au projet de Budget.

Les bassins de Lille-Saint-Hubert et de Neerpelt ne sont en communication avec

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ces villages et avec les routes de l'État qui passent à proximité, que par des chemins de terre très-sablonneux, que les communes paraissent disposées à améliorer par des gravelages. La somme de 3,500 francs a pour but de transformer la contre-digue du canal, près de chacun de ces bassins, en une espèce de chaussée en gravier, complétant, en quelque sorte, l'amélioration à effectuer par les communes.

2^{me} SECTION.

Des fours à cuire le pain forment les dépendances indispensables des maisons d'agents subalternes, qui se trouvent pour la plupart isolées des centres de population. On a construit, en 1859, de semblables fours à quelques-unes de ces maisons, et on en établira, en 1860, à d'autres maisons, au moyen des crédits alloués à cet effet aux Budgets de ces deux exercices. Mais, contrairement aux prévisions, toutes les maisons de préposés ne seront point encore pourvues de fours et fournils. Il restera à en établir deux, et c'est pour pouvoir procéder à leur construction qu'on demande une somme de 660 francs.

La continuation du rechargement des digues, avec du gravier et de la terre végétale, est tout à la fois nécessaire pour la consolidation des digues et pour assurer la marche active et régulière du halage.

3^{me} SECTION.

Le rechargement, avec du minerai de fer ou du gravier, des parties sablonneuses des digues de la 3^{me} section, est nécessaire pour consolider ces digues et assurer la marche active et régulière du halage. Les travaux de l'espèce à effectuer en 1861 formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.

La maison que l'on propose de construire est destinée à servir de logement à un garde-canal auquel, dans l'intérêt du service, il importe de fournir une habitation à proximité de la partie de canal qu'il est appelé à surveiller.

ART. 14. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs fr.	4,800	»
2 ^o Construction d'un hangar à poutrelles près du barrage n° 5.	1,800	»
3 ^o Acquisition d'un jeu de 11 poutrelles pour le même barrage .	2,000	»
4 ^o Construction d'un abri pour la barque de service	400	»
5 ^o Renforcement éventuel des digues	2,500	»
TOTAL. fr.	11,500	»

Le succès obtenu par les travaux de gazonnement exécutés à la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et au canal de Maestricht à Bois-le-Duc,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

engage à proposer la continuation des travaux de même espèce commencés en 1858 au canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.

La construction d'un hangar à poutrelles et l'acquisition d'un jeu de poutrelles pour le pont barrage n° 5, sont justifiées par la nécessité de compléter cet ouvrage d'art.

Il est indispensable d'abriter la barque de service dont on opérera l'acquisition au moyen du crédit alloué au Budget de 1860.

La somme de 2,500 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtration.

ART. 15. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 56,300 francs.

Cette somme se repartit de la manière suivante :

1° Acquisition de deux jeux de poutrelles pour deux ponts barrages.	fr.	5,200	»	
2° Construction de deux hangars à poutrelles		5,600	»	
3° Continuation du gravelage des digues et des rampes		20,000	»	
4° Pavage du pourtour du bassin de Beeringen		12,000	»	
5° Continuation d'un même pavage au bassin de Hasselt		6,000	»	
6° Fascinages de revêtement aux abords des barrages		1,700	»	
7° Construction d'un abri pour la barque de service		400	»	
8° Renforcement éventuel des digues		4,500	»	
9° Fourniture et plantation de boutures d'osiers sur les parties basses des digues et contre-digues		500	»	
10° Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs		4,800	»	
	TOTAL.	fr.	56,300	»

Les barrages construits à quelques ponts du canal de Hasselt ne sont pas encore pourvus de poutrelles. On projette de compléter deux de ces barrages en 1861 et d'établir des hangars pour les poutrelles.

Il importe de continuer le gravelage des digues et des rampes, commencé en 1859.

L'importance du mouvement de la navigation au bassin de Beeringen et la difficulté des transports sur le terrain sablonneux dans lequel ce bassin est creusé, rendent indispensable l'exécution d'un pavage pour relier le bassin à la route de Hechtel à Diest.

Une partie seulement du pourtour du bassin de Hasselt sera pavée en 1860. Il est nécessaire de continuer ce pavage en 1861.

Les abords des barrages du canal n'étant pas défendus par un fascinage de revêtement, il convient d'exécuter ce travail, qui est d'une utilité incontestable.

Il est indispensable d'abriter la barque de service dont on opérera l'acquisition, au moyen du crédit alloué au Budget de 1860.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 4,300 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.

Certaines parties basses des digues et des contre-digues sont très-convenables pour essayer une plantation de boutures d'osiers, dont le produit formera une bonne source de revenu pour le trésor.

Les gazonnements projetés seront exécutés dans certaines parties des digues où les talus intérieurs sont constamment entamés par l'eau.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 2,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Modifications aux escaliers de deux maisons pontonnières . fr.	250	»
2° Établissement d'échelles métriques aux ponts, etc., pour l'indication de la cote des eaux.	100	»
3° Établissement de poteaux d'amarrages	400	»
4° Lestage de quelques ponts	150	»
5° Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale	1,200	»
TOTAL. fr.	2,100	»

Les travaux secondaires à exécuter au moyen des sommes reprises sous les nos 1 à 4 sont indispensables.

Il importe de poursuivre le rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues.

ART. 17. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Cette somme est destinée à poursuivre la construction de perrés et l'empierrement des chemins de halage, travaux que rendent nécessaires les corrosions et les affouillements produits par les eaux.

ART. 18. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 26,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Agrandissement des maisons éclusières fr.	6,000	»
2° Construction de dépendances auxdites maisons	4,000	»
A REPORTER. fr.	10,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	10,000 »
3° Pavage sur les digues, sur les plates-formes et aux abords des écluses	4,000 »
4° Déplacement, d'une rive à l'autre, des trottoirs pavés servant de chemin de halage entre le pont de la Ferté et l'écluse n° 8.	3,500 »
5° Construction de perrés en aval des écluses	5,000 »
6° Construction d'un hangar pour y déposer le charbon destiné à l'alimentation de la machine à vapeur de Luttre.	2,500 »
7° Construction de garde - corps aux abords des écluses, ponts, etc	1,500 »
TOTAL. fr.	<u>26,500 »</u>

Les logements des éclusiers étant excessivement exigus, il est indispensable de les agrandir un peu.

L'utilité des travaux de pavage repris sous le n° 3 ne peut être contestée.

Le trottoir pavé servant de chemin de halage entre le pont dit de la Ferté, à Gosselies, et le pont de l'écluse n° 8, étant coupé par plusieurs rivages le long desquels le passage des chevaux est devenu en quelque sorte impossible, il est indispensable de le déplacer.

Les perrés que l'on projette d'établir en aval des écluses seront construits dans les parties des talus minées par les eaux.

La construction d'un hangar au charbon près du bâtiment de la machine de Luttre est reconnue nécessaire, pour remiser, en ce point, un bateau entier de charbon et pour ne plus être obligé, comme on le fait aujourd'hui, de chercher le combustible par quantités de 12 à 15 mètres cubes, avec la barque de service, ce qui occasionne une grande perte de temps.

Les garde-corps repris sous le n° 7 seront établis aux endroits dangereux.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 19. — *Escaut.*

Somme demandée : 1,500 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation du pied des talus de la nouvelle dérivation de Semmerzaeke. L'action érosive des eaux à la sortie du nouveau barrage de Semmerzaeke a causé de grandes dégradations aux talus et des affouillements près des perrés. Les travaux projetés doivent tendre à prévenir de plus grands dégâts.

ART. 20. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 14,000 francs.

Cette somme sera affectée aux travaux suivants, dont l'exécution est indispensable : construction de perrés; établissement de tablettes sur d'anciens murs de quai qui en sont dépourvus; placement de bornes d'amarrages en pierre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à divers travaux secondaires d'amélioration dont l'exécution est indispensable.

ART. 22. — *Lys.*

Somme demande : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Amélioration du chemin de halage entre Courtrai et l'embouchure du canal de Bossuyt à Courtrai, et rectification du cours de la rivière à Harlebeke. fr.	12,000	»
2° Établissement d'une passerelle de halage près du pont de Deynze	4,000	»
TOTAL. fr.	16,000	»

Les travaux repris sous le n° 1 seront de la plus grande utilité.

A cause de l'existence de plusieurs maisons sur la rive gauche de la Lys, en amont du pont de Deynze, les halieurs sont obligés d'abandonner les bateaux à 100 mètres en aval du pont, pour les reprendre à 100 mètres en amont, et cela après avoir fait un détour de 300 mètres. C'est dans le but de remédier à cet inconvénient que l'on projette de construire une passerelle dans la rivière.

ART. 23. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 84,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux d'établissement d'un garde-corps sur le chemin de halage près de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges. fr.	4,000	»
2° Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende.	8,000	»
3° Abaissement des quais de l'écluse de la Coupure, à Bruges, et construction d'un pont à voie charretière, en remplacement du pont des piétons.	22,000	»
4° Construction d'un pont tournant à l'endroit dit : <i>Bierstal</i> , dans la commune de Vinderhaute.	50,000	»
TOTAL. fr.	84,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chemin de halage du canal, près de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges, forme le chemin de communication entre cette porte et Scheepsdaele. Il est très-nécessaire d'y établir un garde-corps, afin de prévenir le retour des accidents qui ont eu lieu en cet endroit. Un premier crédit pour la construction de ce garde-corps est alloué au Budget de 1860.

Il est également indispensable de poursuivre les travaux entrepris depuis plusieurs années et ayant pour objet le renforcement et l'exhaussement des digues et le revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende.

L'abaissement des quais de l'écluse de la Coupure et la construction d'un pont à voie charretière, en remplacement du pont des piétons, ont été réclamés par l'administration communale de la ville de Bruges. Ce double travail sera très-utile à la communication entre la *Grille de fer* et la partie aval du côté gauche du canal, dans la traverse de la ville de Bruges.

La construction d'un pont sur le canal de Gand à Ostende, à l'endroit dit *Bierstat*, au point où la route d'Eecloo à Gand vient joindre le canal, sur le territoire de la commune de Vinderhaute, est vivement réclamée par les communes de Vinderhaute, Waerschoot, Somergem, Lovendegem, Evergem, Tronchiennes, Baerle et Leerne-Saint-Martin, et par les villes d'Eecloo et de Deynze. Ce pont sera d'une très-grande utilité pour les localités pétitionnaires, et facilitera les relations commerciales et agricoles très-importantes qui existent entre elles.

ART. 24. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 3,500 francs.

Cette somme sera affectée à des travaux indispensables, qui consisteront dans le revêtement en briques et l'exhaussement de digues, entre le Rattevalle et Nieuport.

ART. 25. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 4,600 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un débarcadère devant le bureau de la douane à Selzaete.

Par suite des visites que les douaniers sont obligés d'opérer sur les navires, le talus du canal est continuellement dégradé devant leur bureau, et comme le chemin de halage y est très-étroit, l'entretien de ce talus, qu'on ne peut pas laisser s'affouiller sans danger pour la circulation, y est très-dispendieux pour l'État. Par l'établissement du débarcadère projeté, on évitera les réparations continuelles au talus, et il en résultera une économie pour le Trésor.

ART. 26. — *Moervaert.*

Somme demandée : 100,000 francs.

Le Moervaert prend son origine à Roodenhuisen, au canal de Gand vers Terneuzen, dont il est séparé par une écluse à sas. Il se dirige par Mendonck, Wach-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tebeke, Moerbeke et le quai de Sinay, sur Dacknam, où il rejoint la Durme, qui en forme le prolongement jusqu'à l'Escaut.

Une écluse a été établie, il y a plusieurs années, sur le Moervaert à Dacknam.

C'est une simple écluse à portes de flot, sans sas. Elle n'est destinée qu'à être fermée dans les moments où l'introduction du flot dans le Moervaert peut avoir des conséquences fâcheuses pour les propriétés riveraines.

Elle est donc sans utilité au point de vue de la navigation.

Pour améliorer le Moervaert à ce dernier point de vue, il est nécessaire d'y construire une écluse à sas en un point pris entre le quai de Sinay et l'embouchure du canal de Stekene. Au moyen d'une telle écluse, on pourra retenir l'eau à un niveau constant et obtenir un mouillage convenable sur toute la partie du Moervaert sur laquelle la navigation se fait aujourd'hui dans des conditions onéreuses pour le commerce et l'industrie. La dépense à faire pour l'établissement de ladite écluse est évaluée à une somme de 180,000 francs environ. C'est pour l'exécution de cet ouvrage que l'on demande un premier crédit de 100,000 francs.

Le tirant d'eau, qui n'est généralement aujourd'hui que de 1^m.00 à 1^m.20, sera porté immédiatement à 1^m.50 environ; il restera inférieur à celui de 1^m.80 que les bateaux peuvent prendre sur la plupart des autres voies navigables du pays; mais l'écluse sera disposée de manière à pouvoir être utilisée, si l'on voulait ultérieurement obtenir ce dernier tirant d'eau, ce qui ne donnerait plus lieu qu'à une dépense relativement peu considérable.

ART. 27. — *Dendre.*

Somme demandée : 850 francs.

Cette somme sera consacrée à la construction d'une diguette à Herdersem. L'établissement de cette diguette est indispensable, à l'effet de mettre les communes de Herdersem, de Wieze et de Denderbelle à l'abri des inondations.

ART. 28. — *Rupel.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme sera affectée à la construction d'épis, de jetées longitudinales et transversales, etc., destinés à conserver les rives, à maintenir le chenal ou à lui imprimer une direction convenable pour la navigation.

BASSIN DE LYSER.

ART. 29. — *Yser.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée aux travaux suivants, qui sont indispensables : revêtements en briques en divers endroits; exhaussement des parties de digues; ensablement de quelques parties de digues.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Canal d'Ypres à l'Yser.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à être allouée à la province de la Flandre occidentale, à titre de quatrième subside pour l'approfondissement du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Les crédits nécessaires à la liquidation des trois premiers subsides sont alloués aux Budgets des exercices 1858, 1859 et 1860.

ART. 31. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux. Elle est égale à celle qui est affectée, chaque année, au service des plantations des voies navigables, sauf en ce qui concerne le crédit alloué pour ce service au Budget de 1858, qui a dû exceptionnellement être porté à 55,000 francs.

ART. 32. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 32,000 francs.

Cette somme est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. Elle est égale à celle allouée pour le même objet au Budget de l'exercice 1860.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 33. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 368,900 francs.

Cette somme est supérieure de 58,800 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1860.

La répartition de cette somme de 368,900 francs figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver celle des allocations pétitionnées par les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance. Ici encore, les sommes demandées pour l'exécution des travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou l'import de marchés existants, ou le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger, sauf que l'on a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port fr.	38,600 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'arrière-port	10,000 »	»
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce . . .	700 »	»
4° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	»	8,000 »
5° Reconstruction en maçonnerie, sur 65 mètres de longueur, du quai en charpente des bateaux à vapeur	»	78,000 »
6° Reconstruction, sur 200 mètres de longueur, du perré de la grande digue de mer devant Ostende, en continuation, du côté de l'est, de la partie reconstruite en 1858.	»	103,000 »

La somme destinée à la réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans, est égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1860.

La somme de 78,000 francs est nécessaire pour compléter la partie du quai des bateaux à vapeur qui doit être reconstruite sur une longueur de 65 mètres. Cette reconstruction en maçonnerie aura pour effet de faire disparaître la dernière lacune ou partie en charpente qui existe dans ce quai.

La somme de 103,000 francs sera affectée au renouvellement de la partie de la digue de mer située en face du cercle du phare. L'exécution de ce travail permettra d'achever l'élargissement du couronnement de toute la digue. Cependant il ne serait pas effectué, s'il était donné suite, ou s'il était seulement à prévoir qu'il sera donné suite au projet d'agrandissement de la ville d'Ostende du côté de l'est.

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	25,000 »	»
2° Renouvellement de l'estacade de garde, en aval de l'ancienne écluse de Furnes	»	8,000 »
3° Renouvellement du pont tournant sur la même écluse	»	3,000 »
A REPORTER. . . fr.	74,500 »	200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	74,300 »	200,000 »
<p>Les ouvrages d'art à renouveler au moyen des sommes de 8,000 et de 3,000 francs sont dans un grand état de vétusté. Leur reconstruction en 1861 est de toute urgence.</p>		
C. — Côte de Blankenberghe.		
Travaux d'entretien.	1 ^{re} section, de Wenduyn à Blankenberghe . fr. 37,400 »	92,400 »
	2 ^e section, de Blankenberghe à Heyst . . . 55,000 »	»
D. — Phares et fanaux.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre . . .	1,600 »	600 »
	Fr. 168,300 »	200,600 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.	368,900 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les crédits demandés au Budget de 1861, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr. 95,000 »

Ceux alloués au Budget de 1860, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 64,900 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1861, fait ressortir les différences, par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et celles qui ont été accordées pour celui de 1860, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de fr. 30,100 »
pour l'exercice 1861.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1861, pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 32,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction, sur 395 mètres de longueur, d'un perré en prolongement, vers l'ouest, de la grande digue de mer d'Ostende, en vue de l'établissement d'un chemin, à travers les dunes, de ladite ville vers Mariakerke. Le chemin projeté sera très-utile et il importe surtout de l'ouvrir dans l'intérêt de la commodité et de l'agrément des nombreux étrangers qui fréquentent les bains de mer d'Ostende. La ville d'Ostende et la commune de Mariakerke participeront aux frais de cette construction.

ART. 35. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 63,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Prolongement en mer de deux jetées fr.	20,000	»
2° Construction d'un perré en pierre de taille, en remplacement de celui en fascinages établi au pied de la dune entre Heyst et Blankenberghe	40,000	»
3° Établissement d'un escalier et d'un plancher en bois sur la dune, à Heyst.	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL . . . fr.	63,000	»

Le prolongement en mer de deux jetées aura pour but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans les endroits très-faibles. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

Lors du rétablissement de la partie des dunes comprise entre Blankenberghe et Heyst, qui avait été enlevée et fortement endommagée par la grande marée du 21 au 22 novembre 1851, il a été exécuté, du côté de la mer, un revêtement en fascinages qui est, pour ainsi dire, entièrement détruit. Cet ouvrage de défense doit donc aujourd'hui être renouvelé et, pour qu'il soit durable, il convient de remplacer les fascinages par des perrés en pierres de Tournay. Ce travail ne peut pas être remis plus longtemps que jusqu'à l'année prochaine, attendu que plusieurs parties des dunes qu'il s'agit de défendre sont très-faibles, et que le pied en est, pendant les gros temps, battu avec violence par les vagues de la mer.

L'escalier à construire au moyen de la somme de 3,000 francs est nécessaire pour établir la communication à travers la dune entre l'estran et le village de Heyst.

3^{me} SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 36.

Même somme que pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 37.

La somme demandée pour le personnel du corps des ponts et chaussées est la même que celle qui figure au Budget de l'exercice précédent.

ART. 38.

Le crédit demandé pour le personnel subalterne des ponts et chaussées dépasse de 1,360 francs celui qui a été alloué pour l'exercice précédent.

Cette augmentation n'est qu'apparente. La ville d'Ostende a payé jusqu'ici la moitié des traitements de l'éclusier et des aides éclusiers employés à l'écluse des bassins du commerce. Par suite d'un arrangement intervenu entre le Département des Travaux publics et la ville précitée, celle-ci versera dans les caisses de l'État la somme de 1,360 francs, à laquelle s'élèvent les traitements de ce personnel. Il ne s'agit donc, en réalité, que d'un simple virement de fonds.

ART. 39.

La somme demandée est la même que celle qui figure au Budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE III. — MINES.

Les allocations demandées pour le service des mines proprement dit sont les mêmes que celles qui ont été allouées pour l'exercice 1860. Seulement, il a paru rationnel de retrancher de ce chapitre, pour en faire l'objet d'un chapitre spécial, les crédits, s'élevant à 7,000 francs, affectés aux dépenses de la commission des procédés nouveaux et de celle des Annales des travaux publics. Ces commissions, en effet, ne sont pas instituées dans l'intérêt exclusif du service des mines : elles s'occupent également d'objets concernant d'autres branches de services du Département, et, dès lors, il n'existe aucune raison de les comprendre plutôt dans le chapitre des mines que dans une autre subdivision du Budget. C'est pour ce motif qu'elles ont été distraites du chapitre III et réunies en un chapitre V, nouveau, avec la somme de 7,000 francs, montant des crédits qui leur sont annuellement alloués.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES, RÉGIE.

Ainsi que l'observation en a été faite au commencement de cette note, les allocations demandées pour l'exercice 1861 présentent une augmentation totale de 90,927 francs sur l'ensemble des crédits qui ont été alloués au Budget de 1860. Toutefois, il est à remarquer :

1° Que les crédits sollicités pour le service des chemins de fer proprement dits sont réduits, par rapport à l'exercice 1860, d'une somme de 27,073 francs, et, par rapport à 1859, de 306,973 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Que les augmentations portent à peu près exclusivement sur les services des postes et des télégraphes, dont le développement s'accroît d'une manière constante.

Les explications qui vont suivre permettront au surplus d'apprécier exactement les modifications proposées.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

Les crédits sollicités pour satisfaire aux besoins de ce service en 1861, sont inférieurs de fr. 88,000 »
à ceux qui ont été alloués au Budget de 1860.

Il y a d'abord une réduction de fr. 5,000 »
sur l'article 48, *Salaires des agents payés à la journée*; elle est la conséquence du meilleur état de la voie, comme celles de 35,700 et de 19,700 francs déjà opérées respectivement aux Budgets de 1859 et 1860.

Ensuite, une réduction sur l'ensemble de l'article 49, *Billes, rails et accessoires*.

En ce qui concerne les billes, il y a une augmentation de fr. 67,000 »
comparativement au Budget précédent, par suite de la nécessité de remplacer un plus grand nombre de billes; mais cette augmentation est largement compensée par une diminution de 150,000 »
sur les rails; de sorte qu'en réalité, la réduction de la dépense sur cet article s'élève au chiffre important de 83,000 »

DIMINUTION ÉGALE. fr. 88,000 »

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 51. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1861. fr. 210,450 »
Allocation pour 1860 205,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 5,450 »

Cette augmentation est destinée à accorder à quelques agents le traitement normal de leur grade, et à améliorer la position de quelques commis ayant moins de 1,600 francs de traitement et qui comptent plusieurs années de service dans le même grade.

Les prévisions de dépenses pour les autres branches de ce service sont maintenues pour 1861 au même chiffre que pour 1860.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 57. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit sollicité est de fr.	1,052,600 »
Celui qui a été alloué pour 1860, était de.	1,051,400 »
AUGMENTATION. fr.	21,200 »

Cette augmentation est demandée pour améliorer la position des employés inférieurs du service des transports.

Au 1^{er} janvier 1860, ce service comptait 226 agents se trouvant dans les conditions voulues pour obtenir de l'avancement.

La somme nécessaire pour accorder immédiatement une augmentation de traitement à ces agents, serait de 62,750 francs. Mais comme il sera possible d'accorder les promotions les plus urgentes, et d'améliorer notamment la position d'une partie des 15 surnuméraires, des 70 commis-adjoints au traitement de 750 à 900 francs et des 61 commis de 3^e classe au traitement de 1,100 à 1,500 francs, compris dans le chiffre susmentionné de 226 agents, au moyen des ressources du Budget de 1860, l'administration estime, qu'en tenant compte des extinctions probables, l'augmentation de crédit sollicitée au Budget de 1861 suffira pour faire face aux dépenses auxquelles donneront lieu les promotions des employés qui se distinguent le plus par leur zèle et leur dévouement.

ART. 58. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Crédit demandé pour 1861 fr.	1,405,663 »
Somme allouée pour 1860	1,581,386 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	24,277 »

Lors de la demande d'un crédit complémentaire pour l'exercice 1859 (document parlementaire n° 114), l'administration avait déclaré pouvoir faire face aux dépenses du personnel ouvrier de la ligne de Mons à Manage, présumées devoir s'élever à plus de 100,000 francs, au moyen d'une allocation de 56,000 francs et d'économies faites ou à faire sur d'autres lignes. Ces prévisions ne se sont pas complètement réalisées, par le motif que, lors de la rédaction du projet de crédit complémentaire, on a négligé de tenir compte des dépenses afférentes aux manœuvres par chevaux, qui s'effectuent aux stations de l'Olive, de Bascoup et de l'Étoile, et qui se payent sur la même allocation.

Il y a donc lieu de porter au Budget de 1861 une somme égale à la dépense dont il s'agit, soit fr. 13,500 »

On prévoit en outre qu'il sera nécessaire :

1^o De créer trois haltes nouvelles dont la dépense en salaires est estimée à fr. 2,028 »

A REPORTER. fr. 16,128 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	16,128	»
2° D'augmenter de 6 le nombre des gardes-frein	5,594	»
3° Et d'augmenter de 3 ouvriers le personnel de la station du Nord, à Bruxelles, soit	2,553	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation sollicitée. . . fr.	24,277	»

ART. 59 et 61. — *Frais d'exploitation, et pertes et avaries.*

Il n'est apporté aucune modification aux allocations votées pour 1860, en ce qui concerne ces deux articles du service des transports.

ART. 60. — *Camionnage.*

La somme demandée pour 1861 est de fr.	390,000	»
Celle qui a été allouée pour 1860 était de	380,000	»
	<hr/>	
SOIT EN PLUS. fr.	10,000	»

Ainsi qu'on le fait remarquer tous les ans, les dépenses pour camionnage ne sont pas limitatives et dépendent du nombre de colis de petites marchandises à prendre et à remettre à domicile.

L'augmentation demandée résulte de la progression constante des transports de l'espèce. Cette dépense est d'ailleurs productive d'une recette équivalente.

4^e SECTION. — *TÉLÉGRAPHES.*

Les crédits suivants sont jugés nécessaires pour ce service.

ART. 62. — <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i> fr.	252,000	»
ART. 63. — <i>Salaires des agents payés à la journée.</i>	62,000	»
ART. 64. — <i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses</i>	56,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE fr.	370,000	»

Il a été voté pour 1860, savoir :

Traitements fr.	210,000	»
Salaires	50,000	»
Entretien	68,000	»
	<hr/>	
	328,000	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	42,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Qui se répartissent comme suit :

Traitements. (En plus.)	42,000	»	} 54,000	»
Salaires. (Id.)	12,000	»		
Entretien. (En moins.)			12,000	»
			<hr/>	
	DIFFÉRENCE ÉGALE.		fr.	<u>42,000.</u> »

En ce qui concerne l'augmentation de 42,000 francs pour traitements, elle se justifie, comme on l'a fait remarquer aux Budgets précédents : par l'accroissement de la correspondance, par l'établissement de lignes et de bureaux nouveaux sur les chemins de fer concédés, etc.; enfin par la nécessité de relever successivement le traitement des agents de ce service jusqu'au moment où il atteindra un taux suffisamment rémunérateur, eu égard à l'importance de leurs fonctions et aux connaissances spéciales qu'elles exigent. Il est à observer, en outre, que la perspective d'une année de surnumérariat, sans traitement, écarte les candidats capables. De là, obligation, pour l'administration, d'allouer un traitement provisoire, dès l'admission, à ceux qui, aux examens, ont donné des preuves d'une aptitude exceptionnelle.

Il en résulte que toute augmentation de personnel entraîne une dépense immédiate.

En janvier 1860, le service des télégraphes occupait 172 fonctionnaires, employés et ouvriers. Les employés chargés de la perception des taxes, de la transmission, de la réception et de la copie des correspondances, du contrôle de ces diverses opérations et de l'instruction du personnel, étaient au nombre de 141, dont 33 seulement jouissaient d'un traitement supérieur à 1,100 francs. On conçoit donc que le crédit pour traitements doive être augmenté d'année en année, jusqu'à ce que la rémunération du personnel soit arrivée à une situation normale.

L'augmentation de 12,000 francs sur le crédit pour salaires, est motivée par l'extension des lignes et des frais de surveillance qu'elles réclament, ainsi que par un plus grand nombre de dépêches à remettre à domicile.

Quant à la somme demandée pour l'entretien des lignes et appareils, elle est inférieure de 12,000 francs à la somme allouée pour 1860. Une des dépenses les plus considérables à faire pour l'entretien des lignes télégraphiques est le remplacement des anciens poteaux non préparés. Comme la plus grande partie de ce travail doit s'effectuer en 1860, l'allocation sollicitée pour 1861, bien que réduite à 56,000 francs, suffira, selon toute apparence, pour faire face à l'ensemble des frais d'entretien.

Conformément aux précédents, nous publions ci-après les principaux résultats de l'exploitation des télégraphes pendant l'exercice 1859, comparés à ceux des deux exercices antérieurs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EXERCICES			DIFFÉRENCE EN PLUS EN 1859, par rapport à	
	1857.	1858	1859.	1858	1857
<i>Nombre de télégrammes :</i>					
Communications à l'intérieur	41,434	47,675	65,405	17,702	24,051
Id internationales	48,367	58,004	85,780	25,686	35,413
Id en transit	20,249	50,959	46,995	7,056	17,746
TOTAUX	110,050	145,726	196,240	50,514	77,100
<i>Nombre de télégrammes de service</i>	59,571	72,078	80,759	8,681	21,168
<i>Nombre de télégrammes reçus et transmis pendant la nuit au bureau de Bruxelles .</i>	13,795	18,269	25,496	7,227	11,705
<i>Recette (part belge)</i>					
Service intérieur	fr 81,647	» 80,514 05	120,297 37	50,085 52	44,650 57
Id international	176,515 24	187,102 72	220,052 70	52,809 98	45,517 46
Id en transit	148,840 43	157,410 78	150,676 17	22,220 50	10,826 74
TOTAUX	fr 407,011 67	415,026 55	506,006 44	92,079 80	98,994 77
Produit moyen d'un télégramme	fr 3 42	2 84	2 57	en moins 0 27	en moins 0 85
Nombre de bureaux télégraphiques belges	62	75	91		
Id étrangers en relations	1,609	2,451	2,842		
Nombre d'appareils fonctionnant sur les lignes belges	153	155	178		

Sous le rapport de la nature des correspondances, les télégrammes sont classés dans la proportion suivante :

	5 p. %	2 1/2 p. %	1 1/10 p. %
Communications du Gouvernement	56	37	26
Cours des fonds publics, ventes et achats	50	38	51
Transactions commerciales diverses	16	16 1/2	16 5/10
Affaires privées	6	6	4 8/10
Correspondance des journaux	100	100	100

Ces résultats donnent une idée de la progression à laquelle il faut s'attendre pour les années suivantes, si, comme on peut l'espérer, les événements politiques permettent aux transactions commerciales de prendre leur essor naturel. Malgré les conditions défavorables dans lesquelles l'année 1859 s'est présentée sous ce rapport, le nombre de télégrammes privés, qui avait été de 145,726 en 1858, s'est élevé l'année suivante à 187,901, soit une augmentation de 29 p. %.

3^{ème} SECTION — SERVICES EN GÉNÉRAL (Chemins de fer, postes et télégraphes)

La seule augmentation prévue sur cette partie du Budget consiste en une somme de 1,300 francs pour traitements, destinée à compléter les mesures de surveillance rendues nécessaires par suite de l'accroissement du travail de l'atelier de fabrication des timbres-poste et des coupons dits *Edmon'son*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{me} SECTION. — RÉGIE.

Aucune modification n'est apportée aux crédits affectés à ce service, que l'on propose de maintenir au même taux que pour les exercices précédents.

7^{me} SECTION. — POSTES.ART. 71. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée pour 1861	fr.	792,000	»
Le crédit voté au Budget de 1860 est de		764,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	28,000	»

Pour maintenir le service des postes dans la voie de progrès où il est entré, des augmentations périodiques de crédits devront être réclamées pendant quelques années encore.

Cette nécessité résulte des besoins que le développement de la prospérité publique fait naître avec une remarquable continuité, et l'administration manquerait au premier de ses devoirs si elle ne se mettait pas, dès aujourd'hui, en mesure d'y faire face.

L'augmentation sollicitée pour 1861 sera spécialement affectée :

1° A poursuivre la transformation de distributions en perceptions, là où la mesure sera reconnue utile ou nécessaire, soit . fr.	3,000	»
2° A créer des bureaux de distribution dans diverses localités devenues le centre de cantons importants	10,000	»
3° A élargir le cadre du personnel des commis et commis-adjoints, et à accorder certaines améliorations de traitement aux agents les plus méritants	15,000	»
	<hr/>	
SOMME ÉGALE à l'augmentation sollicitée. . fr.	28,000	»

Désigner un an à l'avance les localités qui seront dotées des nouveaux établissements de poste, est chose impossible. Quelque parfait que fût un travail d'ensemble sur ce point, il ne pourrait préjuger les circonstances dont l'administration aura à tenir compte.

ART. 72. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Somme demandée pour 1861	fr.	1,176,250	»
Le crédit voté au Budget de 1860 est de		1,153,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	23,000	»

Il serait difficile de déterminer, dès à présent, quels seront les besoins de l'exercice prochain. Toutefois, en se basant sur les faits antérieurs et sur la progression en quelque sorte normale qui se produit dans le service des postes depuis quelques

NOTE PRÉLIMINAIRE.

années, on peut compter que la dépense afférente à ce service suivra également une marche ascendante.

Au moyen de la somme pétitionnée, l'administration compte pouvoir satisfaire aux exigences légitimes et persévérer dans la voie des améliorations utiles.

ART. 73. — *Transports des dépêches.*

En ce qui concerne cet article, l'administration croit pouvoir se borner à demander pour 1861 la même somme que pour l'exercice 1860.

ART. 74. *Matériel (papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses).*

Somme demandée pour 1861	fr.	274,000	»
Le crédit voté au Budget de 1860 est de		250,300	»
SOIT EN PLUS POUR 1861.	fr.	23,700	»

Cette augmentation résulte de l'extension du service et se subdivise comme suit :

1° Montant des nouvelles indemnités à accorder aux bureaux de perception et de distribution dont la création est prévue, soit . fr.	5,000	»
2° Montant de la dépense à résulter de la révision des frais de loyer et de régie reconnus insuffisants	13,000	»
3° Accroissement des frais concernant la fourniture de mobilier dans des bureaux mixtes de création nouvelle, l'entretien des bâtiments de l'État affectés au service des postes, etc.	5,700	»
TOTAL ÉGAL. . fr.	23,700	»

CHAPITRE V (NOUVEAU). — COMMISSIONS DES PROCÉDÉS NOUVEAUX ET DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

La somme de 7,000 francs qui figure au projet de Budget de 1861 pour ce service, est égale à celle que la Législature vote annuellement. — Les causes de la création de ce nouveau chapitre ont été expliquées sous la rubrique *Mines*

CHAPITRE VI. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Une réduction de 4,500 francs a pu être opérée sur le crédit voté au Budget de 1860 pour les traitements de disponibilité, par suite des mesures prises dès maintenant ou à prendre encore avant l'ouverture du prochain exercice.

Les allocations proposées aux chapitres VII (*Pensions*), VIII (*Secours*) et IX (*Dépenses imprévues*), sont les mêmes qu'aux Budgets précédents.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de *vingt cinq millions deux cent sept mille quatre cent douze francs* (25,207,412 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 7 mars 1860.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
POUR L'EXERCICE 1861.**

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I^{er}				
ADMINISTRATION CENTRALE				
1	Traitement du Ministre	21,000		
2	— des fonctionnaires et employés	549,410		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	55,200		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	50,985		750,595 °
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000		
6	Honoraires des avocats du Département	50,000		
CHAPITRE II				
PONTS ET CHAUSSÉES — BÂTIMENTS CIVILS				
SECTION 1^{re} — Ponts et chaussées				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles	2,070,957		
8	Plantations nouvelles sur les routes	41,000		
SECTION 2 — Bâtimens civils				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat	150,000		
SECTION 3 — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
10	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	770,550	225,650 °	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES				
<i>Dassin de la Meuse</i>				
11	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	°	206,000 °	
12	Canal de Maestricht à Bois le Duc	°	18,000 °	
13	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	°	10,200 °	
	A REPORTER	fr 4,360,102 °	558,850 °	750,595 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1901.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,360,102 "	538,850 "	736,595 °
14	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	11,500 "	
15	— — vers Hasselt	"	50,500 "	
16	— — vers Turnhout	"	2,100 "	
17	Sambre canalisée.	"	50,000 "	
18	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	26,500 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
19	Escaut	"	1,500 "	
20	Canal de Mons à Condé.	"	14,000 "	
21	— de Pommerœul à Autoing.	"	1,000 "	
22	Lys	"	10,000 °	
23	Canal de Gand à Ostende	"	84,000 "	
24	— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	5,500 °	
25	— de Gand à Terneuzen	"	4,600 "	
26	Moervaert	"	100,000 "	
27	Dendre	"	850 "	
28	Rupel	"	10,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			6,208,454 °
29	Yser.	"	10,000 "	
30	Canal d'Ypres à l'Yser	"	5,000 °	
	<i>Plantations.</i>			
31	Plantations nouvelles	25,000 °	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	52,000 °	"	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	168,500 °	200,600 °	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende	"	32,000 °	
35	Côte de Blankenberghe.	"	65,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	4,585,402 °	1,251,500 °	6,045,040 °

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,585,402 °	1,251,500 °	6,045,049 °
	SECTION 3. — Frais d'études et d'adjudications.			
36	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications	22,000 °	°	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
37	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	584,410 °	°	
38	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	509,957 °	°	
39	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 °	°	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
40	Personnel du conseil des mines. — Traitements	42,100 °	°	
41	— — — — — Frais de route	600 °	°	
42	— — — — — Matériel	2,000 °	°	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
43	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs	175,550 °	°	
44	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	6,000 °	°	276,050 °
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
45	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 °	°	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
46	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	5,989,799 °	1,251,500 °	7,221,009 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT. fr	5,989,799 .	1,251,500 "	7,221,000 .
	CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES — RÉGIE. — SERVICES D'EXECUTION.			
	SECTION 1^{re} — Votes et travaux			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	254,000 .	"	
48	Salaires des agents payés à la journée	1,636,000 .	"	
49	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,280,000 .	100,000 .	
50	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	675,000 .	"	
	SECTION 2 — Traction et matériel			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	210,450 .	"	
52	Salaires des agents payés à la journée	2,200,000 .	"	
53	Primes d'économie et de régularité	70,000 .	"	
54	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,800,000 .	"	
55	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,518,000 .	532,000 .	
56	Relevances aux compagnies	110,000 .	"	
	SECTION 3. — Transports.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,052,000 .	"	
58	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres	1,405,665 .	"	
59	Frais d'exploitation	462,000 .	"	
60	Camionnage	300,000 .	"	
61	Pertes et avaries	80,000 .	"	17,887,815
	SECTION 4 — Télégraphes.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	252,000 .	"	
63	Salaires des agents payés à la journée	62,000 .	"	
64	Entretien	56,000 .	"	
	A REPORTER fr	20,351,512 .	1,683,500 .	25,103,912 .

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report fr	20,531,512	1,685,500 °	22,108,912 °
	SECTION 5 — Services en général (Chemins de fer, postes et télégraphes)			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	55,950 °	°	
66	Salaires des agents payés à la journée	55,900 °	°	
67	Matériel et fournitures de bureau	220,000	°	
68	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration <small>(Les crédits portés aux articles 47, 51, 57, 62 et 65, pourront être re mis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les be- soins de service)</small>	20,000	°	
	SECTION 6 — Régie			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	58,600	°	
70	Frais de bureau et de loyer	5,500 °	°	
	SECTION 7 — Postes			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	792,000		
72	— — des facteurs et autres agents subalternes	1,176,250		
73	Transport des dépêches	462,000	°	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	274,000 °		
	CHAPITRE V			
	SECTION 1^{re} — Commission des procédés nouveaux			
75	Frais de route et de séjour	900	°	
76	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc	1,400 °	°	
	SECTION 2 — Commission des Annales des travaux publics			
77	Frais de route et de séjour	1,100 °	°	
78	Publication du Recueil, frais de bureau, etc	5,900 °	°	7,000 °
	CHAPITRE VI			
79	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	°	59,500 °	59,500 °
	A REPORTER fr	23,452,612 °	1,742,800 °	25,175,412 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	23,432,612 »	1,742,800 °	25,175,412 °
	CHAPITRE VII.			
80	Pensions	7,000 »	°	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
81	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	7,000 »	°	7,000 »
	CHAPITRE IX.			
82	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	°	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	23,464,612 »	1,742,800 °	25,207,412 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 mars 1860.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(49)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

pour l'exercice 1861.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	.	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	} Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . fr 85,000 » Ponts et chaussées et mines 110,510 » Chemins de fer, postes et télégraphes. 550,000 » Surveillance des chemins de fer concédés 25,000 »
	b.	
	c.	
	d.	
5	.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	.	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	.	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1861 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.
	c.	Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>		
8	.	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	.	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État fr.
.	.	Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État. (<i>Pour mémoire.</i>)
.	.	Travaux d'assainissement des salles occupées par le personnel de la bibliothèque royale. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
549,410 "	"	549,410 "	543,410 "	0,000 "	"	
33,200 "	"	33,200 "	33,200 "	"	"	
50,985 "	"	50,985 "	50,985 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
730,595 "	"	730,595 "	730,595 "	0,000 "	"	
1,075,957 "	"	1,075,957 "	1,051,370 "	24,587 "	"	
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
2,716,957 "	"	2,716,957 "	2,692,370 "	24,587 "	"	
130,000 "	"	130,000 "	130,000 "	"	"	
"	"	"	55,000 "	"	35,000 "	
"	"	"	9,000 "	"	9,000 "	
130,000 "	"	130,000 "	174,000 "	"	44,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht
c.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
d.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
e.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
f.		— — vers Hasselt
g.		— — vers Turnhout.
h.		Sambre canalisée.
i.		Canal de Charleroy à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
j.		Escaut
k.		Canal de Mons à Condé
l.		— de Pommerœul à Antoing.
m.		Lys
n.		Canal de dérivation de la Lys.
o.		— de Gand à Ostende
p.		— d'écoulement des eaux du Sud de Bruges
q.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France
r.		— de Gand à Terneuzen
s.		Moervaert
t.		Dendre.
u.		Rupel
v.		Senne
w.		Dyle et Demer
x.		Petite Nèthe canalisée.
y.		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
z.		Yser
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
104,000	16,000					
56,150	15,000					
55,000	47,000					
67,350	52,550					
10,000						
29,600						
7,950	1,400					
86,950	9,000					
75,800	55,000					
52,000	14,550					
20,400						
82,400						
20,850	22,000					
18,100	1,000	1,002,200	961,000	40,500		
55,950	10,000					
10,000						
4,000	6,050					
24,450	5,000					
5,050	5,000					
17,550						
10,000						
2,250						
25,550	5,000					
11,700						
2,000						
5,500	2,500					
776,550	225,650	1,002,200	961,000	40,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières</i>		
		BASSIN DE LA MEUSE		
		<i>Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg</i>		
		<i>a</i> Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liège		
11	b	— — aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le pont de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville — 1 ^{er} subside de l'Etat		
	c	— — à effectuer dans la province de Limbourg, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche de la rivière		
	d	— — de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas		
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht</i>		
	e	(Pour mémoire)		
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>		
12	a	Travaux divers d'amélioration		
	b	Renforcement des contre digues		
	c	Amélioration des rampes aboutissant à quelques ponts		
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut</i>		
		1 ^{re} SECTION		
	a	Travaux divers d'amélioration		
	b	Amélioration des abords des bassins de Lille-S Hubert et de Neerpelt		
		2 ^{me} SECTION		
13	c	Construction de deux fours et fournils à des maisons de prepos-		
	d	Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale		
		3 ^{me} SECTION		
	e	Rechargement des parties de digues sablonneuses et autres travaux d'amélioration		
	f	Construction d'une maison pour le garde-canal		
			A REPORTER	fr

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
776,550 "	225,650 "	1,002,200 "	961,900 "	40,500 "	"	
"	220,000 "					
"	25,000 "	206,000 "	554,200 "	"	58,200 "	
"	11,000 "					
"	40,000 "					
"	"	"	2,500 "	"	2,500 "	
"	4,000 "	18,000 "	10,000 "	8,000 "	"	
"	8,000 "					
"	6,000 "					
"	1,500 "					
"	3,500 "					
"	660 "	10,200 "	56,000 "	"	57,700 "	
"	2,540 "					
"	6,000 "					
"	5,000 "					
776,550 "	558,850 "	1,335,400 "	1,365,500 "	48,500 "	78,200 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
14	a.	Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs
	b.	Construction d'un hangar à poutrelles près du barrage n° 5.
	c.	Fourniture d'un jeu de 11 poutrelles pour ledit barrage
	d.	Construction d'un abri pour la barque de service
	e.	Renforcement éventuel des digues
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
	a.	Acquisition de deux jeux de poutrelles pour deux ponts barrages
	b.	Construction de deux hangars à poutrelles
	c.	Continuation du gravelage des digues et des rampes
	d.	Pavage du pourtour du bassin de Beeringen
15	e.	Continuation d'un même pavage au bassin de Hasselt
	f.	Fascinages de revêtement aux abords des barrages.
	g.	Construction d'un abri pour la barque de service
	h.	Renforcement éventuel des digues
	i.	Fourniture et plantation de boutures d'osier sur les parties basses des digues et des contre-digues
	j.	Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
	a.	Modifications aux escaliers de deux maisons pontonnières.
	b.	Établissement d'échelles métriques aux ponts, etc., pour l'indication de la cote des eaux.
16	c.	Établissement de poteaux d'amarrage
	d.	Lestage de quelques ponts.
	e.	Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale
		<i>Sambre canalisée.</i>
17	*	Construction de perrés, empierrement de chemins de balage, etc., dans la province de Hainaut
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
776,550 "	558,850 "	1,335,400 "	1,305,500 "	48,300 "	78,200 "	
"	4,800 "					
"	1,800 "					
"	2,000 "	11,500 "	12,000 "	"	500 "	
"	400 "					
"	2,500 "					
"	3,200 "					
"	3,000 "					
"	20,000 "					
"	12,000 "					
"	6,000 "	56,500 "	73,000 "	"	16,700 "	
"	1,700 "					
"	400 "					
"	4,500 "					
"	500 "					
"	4,800 "					
"	250 "					
"	100 "					
"	400 "	2,100 "	3,000 "	"	1,500 "	
"	150 "					
"	1,200 "					
"	50,000 "	50,000 "	31,000 "	"	1,000 "	
776,550 "	658,750 "	1,435,500 "	1,484,000 "	48,300 "	97,000 "	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	RÉPOND	fr.
		<i>Canal de Charleroy à Bruzells</i>		
18	a	Agrandissement des maisons éclusées		
	b	Construction de dépendances auxdites maisons		
	c	Pavage sur les digues, sur les plates-formes et aux abords des écluses		
	d	Déplacement d'une rive à l'autre des trottoirs pavés servant de chemin de halage, entre le pont de la Lette et l'écluse n ^o 8		
	e	Construction de parres en aval des écluses		
	f	— d'un hangar pour y déposer le charbon destiné à l'alimentation de la machine à vapeur de Luttre		
	g	— de garde corps aux abords des écluses, ponts, etc		
		BASSIN DE LISCAU		
		<i>Lisaut</i>		
19	*	Travaux de consolidation des talus de la dérivation de Semmersieck		
		<i>Canal de Mons à Condé</i>		
20	*	Construction de perrés, établissement de tablettes sur d'anciens murs de quai qui en sont dépourvus, et placement de boîtes d'amarrage en pierre		
		<i>Canal de Pommerœul à Antony</i>		
21	*	Travaux divers d'amélioration		
		<i>Iys</i>		
22	a	Amélioration du chemin de halage entre Courtrai et l'embouchure du canal de Bossuyt à Courtrai, et rectification du cours de la rivière à Hatlebeke		
	b	Etablissement d'une passerelle de halage près du pont de Deynre		
		<i>Canal de Gand à Ostende</i>		
23	a	Continuation de l'établissement d'un garde corps sur le chemin de halage près de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges		
	b	Construction de revêtements en briques et renforcement des digues dans les parties les plus menacées entre Bruges et Ostende		
	c	Abaissement des quais de l'écluse de la coupure et construction d'un pont à voie charretière, en remplacement du pont des piétons		
	d	Construction d'un pont tournant à l'endroit dit <i>Bierstal</i> , dans la commune de Vinlehaute		
			A RÉPONDRE	fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
770,550	658,750	1,429,300	1,484,000	48,500	97,900	
"	6,000					
"	4,000					
"	4,000					
"	3,500	20,500	20,100	6,400	"	
"	5,000					
"	2,500					
"	1,500					
"	1,500	1,500	400	1,100	"	
"	14,000	14,000	62,000	"	48,000	
"	1,000	1,000	"	1,000	"	
"	12,000					
"	4,000	16,000	11,000	5,000	"	
"	4,000					
"	8,000					
"	22,000	84,000	70,500	13,500	"	
"	50,000					
776,550	801,750	1,578,300	1,648,900	76,500	145,000	

DÉVELOPPEMENTS. DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.</i>
24	*	Revêtements en briques et exhaussement de digues, entre le Rattevalle et Nieupoort
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
25	*	Construction d'un débarcadère devant le bureau de la Douane de Selzaete
		<i>Moervaert.</i>
26	*	Construction d'une écluse à sas. — Première partie de la dépense
		<i>Dendre.</i>
27	*	Construction d'une diguette à Herdersem
		<i>Rupel.</i>
28	*	Construction d'épis, jetées, etc, dans l'intérêt des rives et de la navigation.
		<i>Dyle et Demer.</i>
	*	Travaux d'amélioration. (<i>Pour mémoire.</i>)
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
29	*	Revêtements en briques en divers endroits; exhaussement de parties de digues, et ensablement de quelques parties de digues
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
30	*	Approfondissement du bief inférieur. — 4 ^e subside de l'État à la province de la Flandre occidentale.
		<i>Plantations.</i>
31	*	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
32	*	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manent.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
770,550 "	801,730 "	1,578,500 "	1,648,900 "	78,500 "	145,900 "	
"	3,500 "	3,500 "	6,000 "	"	2,500 "	
"	4,600 "	4,600 "	"	4,600 "	"	
"	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	"	
"	850 "	850 "	51,400 "	"	50,550 "	
"	10,000 "	10,000 "	58,000 "	"	48,000 "	
"	"	"	900 "	"	900 "	
"	10,000 "	10,000 "	9,100 "	100 "	"	
"	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
52,000 "	"	52,000 "	52,000 "	"	"	
855,550 "	955,700 "	1,760,250 "	1,817,100 "	180,000 "	227,850 "	
DIMINUTION. . . . fr				47,850 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION		
PORTS ET CÔTES		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux</i>		
55	a	Port d'Ostende
	b	— de Nieuport
	c	Côte de Blankenberghe
	d	Phares et fanaux
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux</i>		
PORT D'OSTENDE		
54	s	Construction, sur 505 mètres de longueur, d'un porté en prolongement, vers l'ouest, de la grande digue de mer d'Ostende, en vue de l'établissement d'un chemin à travers les dunes, de ladite ville vers Mariakerke
PORT DE NIEUPORT		
,		Travaux d'amélioration (<i>Pour mémoire</i>)
CÔTE DE BLANKENBERGHE		
55	a	Prolongement en mer de deux jetées
	b	Construction d'un porté en pierre de taille, en remplacement de celui en fascines établi au pied de la dune entre Heyst et Blankenberghe
	c	Etablissement d'un escalier et d'un plancher en bois sur la dune, à Heyst
PHARES ET FANAUX		
		(<i>Pour mémoire</i>)
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION . fr		
CINQUIÈME SECTION		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS CONCERNANT LES ROUTES, LES BÂTIMENTS CIVILS, LES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET LES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION		
56	n	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel, impressions, etc., frais d'adjudications . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
40,500 "	180,000 "	568,900 "	550,100 "	58,800 "	"	
25,000 "	11,000 "					
92,400 "	"					
1,600 "	600 "					
"	52,000 "	52,000 "	20,000 "	12,000 "	"	
"	"	"	15,100 "	"	15,100 "	
"	20,000 "	65,000 "	29,500 "	55,500 "	"	
"	40,000 "					
"	3,000 "					
"	"	"	500 "	"	500 "	
168,500 "	295,600 "	463,900 "	595,000 "	84,500 "	15,400 "	
AUGMENTATION . . . fr.				68,000 "		
22,000 "	"	22,000 "	"	22,000 "	"	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA- les develop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES		
37	*	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement
38	*	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des sergents d'eau, éclusiers, pontonniers, gardes-canal, gardes-rivière et autres agents subalternes des ponts et chaussées
39	*	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mission des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION
		fr
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION — Ponts et chaussées		
2 — — Bâtimens civils		
3 ^e — — Rivières et canaux		
4 ^e — — Ports et côtes		
5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc		
6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées		
		TOTAL DU CHAPITRE II
		fr
CHAPITRE III		
MINES		
1^{re} SECTION — Conseil des mines		
40	*	Traitements
41	*	Frais de route
42	*	Matériel
2^{me} SECTION. — Corps des ingénieurs des mines		
43	*	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires attachés à ce corps
44	*	Frais des jurys d'examen des conseils de perfectionnement et des missions des élèves de l'école spéciale des mines
3^{me} SECTION — Caisses de prévoyance		
45	*	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement
		A REPORTER
		fr

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et ten. por. ites	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
384,410	"	384,410 "	584,410 "	"	"	
509,057 "	"	509,057 "	508,577 "	1,560 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,106,547 "	"	1,106,547 "	1,104,087 "	1,560 "	"	
2,716,057		2,716,057 "	2,692,570 "	24,587 "	"	
150,000 "	"	150,000 "	174,000 "	"	41,000 "	
855,550 "	935,700 "	1,799,250 "	1,817,100 "	"	47,850 "	
168,300 "	295,600 "	463,900 "	595,000 "	68,000 "	"	
22,000 "	"	22,000 "	22,000 "	"	"	
1,106,547 "	"	1,106,547 "	1,104,087 "	1,560 "	"	
4,977,154 "	1,251,500 "	6,228,654 "	6,205,457 "	94,847 "	91,850 "	
AUGMENTATION. . . fr.				2,907 "		
42,100 "	"	42,100 "	42,100 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
175,350 "	"	175,350 "	175,350 "	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
269,050 "	"	269,050 "	269,050 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc.
46		Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		COMMISSIONS.
		<i>Commission des procédés nouveaux.</i> — Frais de routes et de séjour
		— — — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
		— <i>des Annales des Travaux publics.</i> — Frais de route et de séjour
		— — — — — Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		(Pour mémoire).
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.
		SERVICES D'EXÉCUTION.
		PREMIÈRE SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
47	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	c.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
48	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>
40	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
		<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>
50	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,050 "	"	260,050 "	260,050 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	"	"	600 "	"	600 "	
"	"	"	1,400 "	"	1,400 "	
"	"	"	1,100 "	"	1,100 "	Transfert au chapitre A nouveau.
"	"	"	3,900 "	"	3,900 "	
276,050 "		276,050 "	283,050 "	"	7,000 "	
157,000 "	"	254,000 "	254,000 "	"	"	
61,000 "	"					
16,000 "	"					
919,400 "	"	1,656,000 "	1,661,000 "		5,000 "	
736,600 "	"					
500,000 "	100,000 "	1,580,000 "	1,463,000 "	"	85,000 "	
600,000 "	"					
180,000 "	"					
463,000 "	"	673,000 "	673,000 "	"	"	
180,000 "	"					
30,000 "	"					
3,843,000 "	100,000 "	3,943,000 "	4,031,000 "	"	88,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION		
TRACTION ET MATÉRIEL		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés</i>		
51	a	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnement de combustible et réception
	b	Arsenal — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	c	Indemnités — Frais de déplacement intérieurs, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée</i>		
52	a	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d	Renouvellement et amélioration du matériel
	e	Agents en service général (voileurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc)
<i>Primes d'économie et de régularité</i>		
53	a	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois</i>		
54	a	Combustible — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke
	b	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses)</i>		
55	a	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b	Renouvellement et amélioration du matériel
56	c	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
134,450 "	"	210,450 "	205,000 "	5,450 "	"	
61,000 "	"					
15,000 "	"					
466,000 "	"	2,200,000 "	2,200,000 "	"	"	
552,000 "	"					
570,000 "	"					
151,000 "	"					
501,000 "	"					
57,000 "	"	70,000 "	70,000 "	"	"	
53,000 "	"					
1,400,000 "	"	1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	
400,000 "	"					
1,818,000 "	"	2,700,000 "	2,700,000 "	"	"	
550,000 "	552,000 "					
110,000 "	"					
6,758,450 "	552,000 "	7,000,450 "	7,085,000 "	5,450 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
57	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois
<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :</i>		
58	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
59	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
60	"	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
61	"	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		
QUATRIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
62	"	<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés</i>
65	"	<i>Salaires des agents payés à la journée</i>
64	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000 "	"	1,052,600 "	1,051,400 "	21,200 °	°	
718,600 "	"					
54,000 °	"					
886,188 "	"	1,405,663 "	1,381,586 °	24,277 °	°	
449,075 °	"					
69,500 "	"					
332,000 "	"	462,000 "	462,000 "	°	°	
100,000 "	"					
12,000 "	"					
18,000 "	"	500,000 "	380,000 "	10,000 °	°	
590,000 "	"					
80,000 "	"					
5,500,265 "	"	5,590,263 °	5,554,786 °	55,477 "	°	
252,000 °	"	252,000 "	210,000 °	42,000 °	"	
62,000 "	"	62,000 "	50,000 °	12,000 °	"	
56,000 "	"	56,000 "	68,000 °	°	12,000 "	
370,000 "	"	370,000 "	328,000 "	54,000 °	12,000 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				42,000 °		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
65	a.	Traitements
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>		
66	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
67	"	<i>Matériel et fournitures de bureau.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau; menues dépenses
68	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.</i> (Les crédits portés aux articles 47, 51, 57, 62 et 65 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Traitements
	b.	Indemnités de déplacement et pour services extraordinaires
70	"	<i>Frais de bureau et de loyer.</i>
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
72	"	<i>Traitements et indemnités des facteurs.</i>
À REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																																																																							
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																								
52,450	"	55,950	52,650	1,300	"																																																																								
1,500	"						18,100	"	55,800	55,800	"	"		9,100	"	26,600	"	220,000	"	220,000	220,000	"	"		20,000	"	20,000	20,000	"	"		347,750	"	347,750	346,450	1,300	"		34,600	"	38,600	38,600	"	"		4,000	"	3,500	"	3,500	3,500	"	"	42,100	"	42,100	42,100	"	"		85,000	"	792,000	764,000	28,000	"		617,000	"	90,000	"	1,170,250	1,153,250	23,000	"	1,968,250	"
18,100	"	55,800	55,800	"	"																																																																								
9,100	"																																																																												
26,600	"						220,000	"	220,000	220,000	"	"		20,000	"	20,000	20,000	"	"		347,750	"	347,750	346,450	1,300	"		34,600	"	38,600	38,600	"	"		4,000	"	3,500	"	3,500	3,500	"	"	42,100	"	42,100	42,100	"	"		85,000	"	792,000	764,000	28,000	"		617,000	"	90,000	"	1,170,250	1,153,250	23,000	"	1,968,250	"	1,968,250	1,917,250	51,000	"							
220,000	"	220,000	220,000	"	"																																																																								
20,000	"	20,000	20,000	"	"																																																																								
347,750	"	347,750	346,450	1,300	"																																																																								
34,600	"	38,600	38,600	"	"																																																																								
4,000	"																																																																												
3,500	"						3,500	3,500	"	"																																																																			
42,100	"	42,100	42,100	"	"																																																																								
85,000	"	792,000	764,000	28,000	"																																																																								
617,000	"																																																																												
90,000	"						1,170,250	1,153,250	23,000	"																																																																			
1,968,250	"	1,968,250	1,917,250	51,000	"																																																																								

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,968,250	"	1,968,250	1,917,250	51,000	"	
110,000	"	462,000	462,000	"	"	
190,000	"					
126,000	"					
10,000	"					
20,000	"					
274,000	"	274,000	250,300	23,700	"	
2,704,250	"	2,704,250	2,629,550	74,700	"	
5,845,000	100,000	3,945,000	4,051,000	"	88,000	
6,758,450	552,000	7,090,450	7,085,000	5,450	"	
5,590,205	"	5,390,205	5,554,786	55,477	"	
570,000	"	570,000	528,000	42,000	"	
547,750	"	547,750	546,450	1,300	"	
42,100	"	42,100	42,100	"	"	
2,704,250	"	2,704,250	2,629,550	74,700	"	
17,455,815	452,000	17,887,815	17,706,886	178,927	88,000	
AUGMENTATION				90,027		
600	"	600	"	7,000	"	Transfert du chapitre III.
1,400	"	1,400	"			
1,100	"	1,100	"			
3,900	"	3,900	"			
7,000	"	7,000	"			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
79	,	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
80	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
81	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
82	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	50,500 "	50,500 "	64,000 "		4,500 "	
	50,500 "	50,500 "	64,000 "	"	4,500 "	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	50	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	64	Mines
IV.	66	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	74	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	76	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
756,595	"	756,595	756,595	0,000	"	
4,077,154	1,231,500	5,308,654	6,205,457	2,097	"	
276,050	"	276,050	283,050	"	7,000	"
17,435,813	452,000	17,887,813	17,700,886	90,927	"	
7,000	"	7,000	"	7,000	"	
"	50,500	50,500	64,000	"	4,500	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
23,464,612	1,742,800	25,207,412	25,111,088	106,024	11,500	
AUGMENTATION. fr.				95,424		

(80)

ANNEXES.

ANNEXE A.

BÂTIMENTS CIVILS.

Liste des palais, hôtels, édifices et monuments entretenus aux frais de l'État et dont la dépense est imputée sur le Budget du Département des Travaux publics.

1. Palais de la Nation.
2. — de l'Industrie; Bibliothèque royale, etc.
3. — de la rue Ducale.
4. — de Tervueren.
5. Musée.
6. Bâtimens et dépendances, situés rue du Musée.
7. Nouvelle salle du Sénat.
8. Hôtel du Ministère des Affaires Étrangères.
9. — — de l'Intérieur (deux corps de bâtimens).
10. — — des Finances.
11. — — de la Guerre.
12. — — de la Justice.
13. — — des Travaux publics (deux corps de bâtimens).
14. — Engler.
15. — d'Aubremé.
16. — Hauman (rue du Nord).
17. — de la Monnaie.
18. — de la Cour des Comptes.
19. — occupé par la Haute cour militaire, etc. (rue Notre-Dame-aux-Neiges).
20. — occupé par le Conseil des mines, etc. (rue de la Montagne).
21. — d'Assche.
22. Observatoire royal.
23. Temple des Augustins.
24. Monument de Waterloo.
25. Porte de Hal.
26. Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers.
27. — — à Bruxelles.
28. — — à Bruges.
29. — — à Gand.
30. — — à Liège.
31. — — à Mons.
32. — — à Hasselt.
33. — — à Arlon.
34. — — à Namur.
35. Entrepôt général de commerce à Anvers.
36. Bâtiment servant d'atelier à M. Wierts, peintre.
37. Château de Bouillon.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE B.

Tableau des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le
la loi du 17 février

N° d'inscription.	NOM ET PRENOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DAFF
	du PENSIONNAIRE		de l'arrêté d'admission à la retraite	de NAISSANCE	de NAISSANCE.
543	Courtois, Jean-Pierre-Alexand	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées	14 juill 1858	Paris (France)	20 nov 1789
546	Perlaux, François Leopold-Jo- seph	Eclusier au service de la Sambre	15 déc 1858	Chatelneau (Hainaut)	29 juill 1795
547	Kenettenorf, Stanislas Denis Jo- seph	Commis au chemin de fer, en disponibilité	24 mai 1857	Tournay (Hainaut)	15 nov 1795
548	Lecomte, Philippe-Joseph	Ancien messenger au chemin de fer	15 fevr 1859	Quaregnon (Hainaut)	25 nov 1781
549	Mersch, Lambert	Commis au chemin de fer	8 oct 1857	Luxembourg (g duclé)	4 germ an V (24 mars 1797).
550	Coomans, Antoine	Portier au chemin de fer	19 avril 1859	Watermael (Brabant)	25 avril 1792
551	Brone, Marie-Catherine-Lucie, veuve Dupont (dit Laurent)	Veuve de postillon		Oreye (Liège)	9 fevr 1782
552	Delva, Charles-Louis	Postillon		Ghistelles (H occ l)	8 fevr 1815
553	Bourgeois, Hubert Joseph	Éclusier	26 mai 1859	Thirimont (Hainaut)	21 fevr 1787
554	Dewener, Jean-Baptiste	Facteur rural des postes	12 mai 1859	Schoorisse (H orient)	6 juill 1796
555	Hanquet, Victor	Ingénieur des ponts et chaussées	10 juin 1859	Grivegnée (Liège)	15 fevr 1794
556	Denys, Charles Louis	Facteur rural des postes	15 juin 1859	Iseghem (Fl occident)	15 janv. 1817
557	Quairian, Emmanuel Joseph	Facteur des postes	5 sept 1859	Bois d'haine (Hainaut)	19 vent an XII (12 octob 1803)
558	Landtsucht, Emmanuel-Noël	Facteur des postes	Id	Namur	26 déc 1807
559	Depauw, Jeanne, veuve de Pierre Desmedt	Veuve de postillon		Assche (Brabant)	19 avril 1789
560	Piret, Jean-Pierre	Machiniste au chemin de fer	30 juin 1859	Chapelle-lez Herlaimont (Hainaut)	7 octob 1815
561	Hendrix, Jean-Henri	Distributeur des postes	18 nov 1859	Brée (Limbourg)	18 avril 1802
562	Demeren, Jean Henri Albert Jo- seph	Directeur des postes, en disponi- bilité	20 dec 1859	Marche (Luxembourg)	1 ^{er} octob 1792

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1861.

1^{er} février 1859 jusqu'au 1^{er} mars 1860, dressé en conformité de l'article 4 de 1849, sur les pensions.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES	MONTANT de LA PENSION	DATES	
SERVICES		TOTAL	TRAITEMENT			de l'entrée	DE L'ARRÊTÉ ROYAL
Artifs.	Sédentaires et militaires					EN JOUISSANCE	qui confère
Ans M Jours	Ans M Jours	Ans M Jours		DE LA PENSION	LA PENSION		
" " "	50 11 "	50 11 "	2,240 07	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,275 "	1 ^{er} août 1858	28 fev. 1859
" " "	25 1 11	25 1 11	640 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	227 "	1 ^{er} janv. 1859	Id.
" " "	14 7 "	14 7 "	1,200 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 42 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	269 "	1 ^{er} avril 1859	Id.
" " "	25 7 "	25 7 "	852 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	527 "	1 ^{er} mars 1859	22 avril 1859.
" " "	20 2 "	20 2 "	1,516 07	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	(¹) 775 "	1 ^{er} nov. 1857	Id.
" 1 "	20 6 "	20 7 "	905 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	505 "	1 ^{er} mai 1859	1 ^{er} juin 1859
" " "	" " "	" " "	"	Art. 14 de la loi du 10 frimaire an VII, et § final de l'art. 65 de celle de 1849.	120 "	1 ^{er} juillet 1859	8 août 1859
" " "	21 9 9	21 9 9	"	Art. 65, § final, de la loi de 1844.	175 "	1 ^{er} août 1859	15 sept. 1859
" " "	10 11 10	10 11 10	625 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	(²) 101 "	1 ^{er} juin 1859.	26 oct. 1859
22 5 "	4 7 25	27 " 25	648 55	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	509 "	Id.	Id.
" " "	41 9 "	41 9 "	5,800 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	2,440 "	1 ^{er} juillet 1859.	Id.
14 8 "	" " "	14 8 "	647 01	Art. 5, 8, § 2, et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
22 11 "	" " "	22 11 "	1,055 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	459 "	1 ^{er} octob. 1859	Id.
25 11 "	" " "	25 11 "	1,000 "	Id. id.	454 "	Id.	Id.
" " "	" " "	" " "	"	Art. 14 de la loi du 10 frimaire an VII, et § final de l'art. 65 de celle de 1849.	150 "	1 ^{er} nov. 1859	15 dec. 1859.
20 " "	" " "	20 " "	2,000 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	727 "	1 ^{er} juill. 1859.	31 janv. 1860.
" " "	15 6 "	15 6 "	625 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849	175 "	1 ^{er} déc. 1859.	Id.
" " "	45 " "	45 " "	4,500 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849	5,000 "	1 ^{er} janv. 1860	Id.
TOTAL. . . . fr.					11,511 "		
Les extinctions ou révisions de pensions constatées du 1 ^{er} février 1859 au 1 ^{er} mars 1860, au nombre de 25, s'élèvent ensemble à					10,890 "		
RESTE. . . . fr.					621 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 1 ^{er} mars 1860, les pensions inscrites, au nombre de 562, s'élèvent à . . . fr					292,800 "		
et les pensions éteintes, au nombre de 220, à					107,692 "		
RESTE. . . . fr.					185,108 "		

(¹) La pension primitive était inscrite sous le n° 805.

(²) Avec conservation d'une pension militaire de 125 francs